

Transport : mémorandum d'entente algéro-belge, nouvelle plateforme de coopération bilatérale

Un mémorandum d'entente pour la mise en place d'un cadre de coopération dans le domaine des transports a été signé, hier, entre l'Algérie et la Belgique visant à «renforcer» les relations traditionnelles que les deux pays entretiennent et à établir «une nouvelle plateforme de coopération bilatérale. L'accord a été signé par le ministre des Transports et des Travaux publics, Boudjemaâ Talai, et le ministre belge de la Mobilité, François Bellot. Le nouveau cadre de partenariat entre l'Algérie et la Belgique portera sur de nombreux axes de coopération, notamment la formation des formateurs et des acteurs opérationnels sur les nouvelles technologies dans les différents domaines des transports publics, et sur l'assistance technique et organisationnelle du secteur des transports publics, qu'ils soient urbains ou ferroviaires, pour le compte du ministère algérien des Transports.



Ce qu'il fallait retenir :

L'Algérie et la Belgique signent un mémorandum d'entente.

Algérie-Belgique: un mémorandum d'entente dans le domaine des transports

L'Algérie et la Belgique signent un mémorandum d'entente

Source, La Nouvelle République le 28/02/2017

L'Algérie et la Belgique ont signé un mémorandum d'entente pour la mise en place d'un cadre de coopération dans le domaine des transports. Cet accord vise en premier lieu à renforcer les traditionnelles relations entre les deux pays, et à établir «une nouvelle plate-forme» de coopération bilatérale.

Il a été signé par le ministre des Transports et des Travaux publics, Boudjemaâ Talaï, et le ministre belge de la Mobilité, François Bellot. Le nouveau cadre de partenariat entre l'Algérie et la Belgique portera sur de nombreux axes de coopération, notamment la formation des formateurs et des acteurs opérationnels sur les nouvelles technologies dans les différents domaines des transports publics, et sur l'assistance technique et organisationnelle du secteur des transports publics, qu'ils soient urbains ou ferroviaire, pour le compte du ministère algérien des Transports.

Le mémorandum d'entente prévoit également la mise en place d'un partenariat entre la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) et la Société nationale des chemins de fer belges (SNCF), et ce pour appuyer le développement du secteur des transports ferroviaires en Algérie. Il porte, en outre, sur l'assistance technique dans la mise en place des bus à haut niveau de service (BHNS/BRT), sur l'appui à la conception et la réalisation de terminaux multimodaux en Algérie et dans le domaine de la sécurité des transports guidés. Le mémorandum devrait par ailleurs permettre l'inscription d'actions liées à l'expertise et aux études dans le domaine des transports au titre de la coopération au développement entre l'Algérie et la Belgique. «Le transport urbain est en pleine expansion en Algérie, notamment à [Alger](#), d'où la nécessité de le moderniser, particulièrement le transport ferroviaire», a déclaré M. Talaï en marge de la cérémonie de signature du mémorandum d'entente, misant sur «un échange d'expériences dans l'intérêt des deux pays».

Selon M. Talaï, l'expérience belge dans ce domaine «n'a rien à démontrer», rappelant que des accords existent déjà entre les deux pays. «Nous voulons tirer profit des relations historiques et traditionnelles entre les deux pays pour renforcer davantage notre coopération», a-t-il soutenu.

De son côté, le ministre belge de la Mobilité a affirmé que la visite en Belgique de M. Talaï «permettra, à la fois, de réactualiser et de signer des accords en discussion depuis un certains temps», mais aussi de «renforcer la collaboration» entre les deux pays, notamment dans le domaine du transport ferroviaire, de l'assistance et du conseil. Il a précisé, à cet égard, que l'organisme belge «Transurb» qui regroupe toutes les sociétés de transport public, à la fois ferroviaires, mais également de transport routier, pourrait assister l'Algérie dans son œuvre de modernisation de son secteur des transports.

«C'est un geste important de collaboration et d'une amitié qui est forte entre nos deux pays depuis de nombreuses années, mais qui nécessitait d'être réactualisée et renforcée», a-t-il conclu.

Algérie-Belgique: un mémorandum d'entente dans le domaine des transports

Source : APS, 28/02/2017



BRUXELLES - L'Algérie et la Belgique ont signé, lundi à Bruxelles, un mémorandum d'entente pour la mise en place d'un cadre de coopération dans le domaine des transports, visant à "renforcer" les relations traditionnelles qu'elles entretiennent et à établir "une nouvelle plate-forme" de coopération bilatérale.

L'accord a été signé par le ministre des Transports et des Travaux publics, Boudjemaâ Talaï, et le ministre belge de la Mobilité, François Bellot.

Le nouveau cadre de partenariat entre l'Algérie et la Belgique portera sur de nombreux axes de coopération, notamment la formation des formateurs et des acteurs opérationnels sur les nouvelles technologies dans les différents domaines des transports publics, et sur l'assistance technique et organisationnelle du secteur des transports publics, qu'ils soient urbains ou ferroviaire, pour le compte du ministère algérien des Transports.

Le mémorandum d'entente prévoit également la mise en place d'un partenariat entre la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) et la Société

nationale des chemins de fer belges (SNCB) pour appuyer le développement du secteur des transports ferroviaires en Algérie.

Il porte, en outre, sur l'assistance technique dans la mise en place des bus à haut niveau de service (BHNS/BRT), sur l'appui à la conception et la réalisation de terminaux multimodaux en Algérie et dans le domaine de la sécurité des transports guidés.

Le mémorandum devrait, par ailleurs, permettre l'inscription d'actions liées à l'expertise et aux études dans le domaine des transports au titre de la coopération au développement entre l'Algérie et la Belgique.

"Le transport urbain est en pleine expansion en Algérie, notamment à Alger, d'où la nécessité de le moderniser, particulièrement le transport ferroviaire", a déclaré M. Talaï en marge de la cérémonie de signature du mémorandum d'entente, misant sur "un échange d'expériences dans l'intérêt des deux pays".

Selon M. Talaï, l'expérience belge dans ce domaine "n'a rien à démontrer", rappelant que des accords existent déjà entre les deux pays.

"Nous voulons tirer profit des relations historiques et traditionnelles entre les deux pays pour renforcer davantage notre coopération".

De son côté, le ministre belge de la Mobilité a affirmé que la visite en Belgique de M. Talaï "permettra, à la fois, de réactualiser et de signer des accords en discussion depuis un certain temps", mais aussi de "renforcer la collaboration" entre les deux pays, notamment dans le domaine du transport ferroviaire, de l'assistance et du conseil.

Il a précisé, à cet égard, que l'organisme belge "Transurb" qui regroupe toutes les sociétés de transport public, à la fois, ferroviaires, mais également de transport routier pourrait assister l'Algérie dans son œuvre de modernisation de son secteur des transports.

"C'est un geste important de collaboration et d'une amitié qui est forte entre nos deux pays depuis de nombreuses années, mais qui nécessitait d'être réactualisée et renforcée", a-t-il ajouté.

Signature d'une convention-cadre dans le domaine du transport ferroviaire

La société nationale de transport ferroviaire (SNTF) et la société nationale des chemins de fer belges (SNCF) ont signé, lundi à Bruxelles, une convention-cadre de coopération visant à renforcer les relations qu'elles entretiennent et à instaurer une nouvelle plateforme de coopération pour contribuer au développement respectif de chaque entreprise.

La convention a été signée par le directeur général de la SNTF, Yacine Bendjaballah, et par le président du Conseil d'administration de la SNCF, Claude Fontinoy à l'occasion de la visite en Belgique du ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjemaâ Talaï à l'invitation du ministre belge de la Mobilité, François Bellot.

La convention-cadre a pour objectif d'"accroître l'efficacité de chaque entreprise et ses performances sur le marché", a déclaré M. Talaï en marge de la cérémonie de signature.

Selon le président de la SNCF, la convention porte sur la possibilité de fournir des prestations de formation à la demande de la SNTF.

Ces prestations pourraient concerner des missions d'experts, des actions de formation relatives notamment aux différentes techniques ferroviaires, à la gestion de la qualité, de la sécurité et à l'exploitation du réseau conventionnel ou celui à grande vitesse, a expliqué le directeur général de la SNTF.

"La modernisation du réseau ferroviaire algérien et l'acquisition de nouvelles rames à grande vitesse nécessitent la formation du personnel d'où la conclusion de cette convention", a-t-il ajouté, annonçant l'introduction de ces nouvelles rames en Algérie dès le début de l'année prochaine.

"De nouvelles rames dont la vitesse de circulation pourrait atteindre les 220 kms par heure entreront en Algérie en janvier 2018 et seront destinées, dans un premier temps, aux nouvelles lignes en voie de réalisation", a-t-il précisé.

La convention signée entre la SNTF et la SNCF porte également sur la fourniture de prestations d'études, d'assistance technique et d'expertise à travers la réalisation d'études, et d'audit, mais aussi sur la fourniture de diverses pièces de rechange ou équipements et le contrôle en usine du matériel SNTF.

Transport aérien: l'Algérie et la Belgique signent un nouvel accord de partenariat

L'Algérie et la Belgique ont signé, lundi à Bruxelles, un accord de coopération dans le domaine du transport aérien qui annule et remplace l'accord signé en 1969 en vue d'établir des services aériens entre les territoires des deux pays.

L'accord a été signé par le ministre des Transports et des Travaux publics, Boudjemaâ Talaï, et le ministre belge de la Mobilité, François Bellot.

"Il s'agit d'une réactualisation de l'accord existant pour introduire les nouvelles dispositions de l'Organisation de l'aviation civile en matière de sécurité, de sûreté, de droits de trafic et du transfert d'excédent de recettes", a indiqué à l'APS le directeur de l'aviation civile et de la météorologie, Youcef Ismail Azzi, en marge de la cérémonie de signature de l'accord.

Selon M. Azzi, le nouvel accord vise à "garantir" le meilleur niveau de sûreté et de sécurité dans le transport aérien international.

L'accord, a-t-il poursuivi, constituera, pour longtemps, "le socle réglementaire" pour l'exploitation des services aériens algériens et belges sur "une base saine", offrant un environnement concurrentiel "sain".

En vertu de cet accord, chaque partie accorde à l'autre certains droits pour l'exploitation de services aériens internationaux par les entreprises de transport désignées par les deux pays.

Le document signé ce lundi à Bruxelles accorde aux entreprises de transport aérien désignées par chaque pays les autorisations nécessaires à l'exploitation des services convenus dans l'accord.

Dans le cas d'une entreprise de transport aérien désignée par la Belgique, celle-ci "doit être établie sur le territoire belge en vertu des traités de l'UE et possède une licence d'exploitation valable conformément au droit de l'Union européenne", a précisé M. Azzi.

S'agissant d'une entreprise de transport aérien désignée par l'Algérie, a-t-il poursuivi, cette entreprise "doit être établie sur le territoire algérien et possède une licence d'exploitation valable conformément au droit applicable en Algérie".

"La compagnie nationale Air Algérie a continué à exploiter les services aériens belges pendant que la compagnie belge La Sabena, désignée pour exploiter les liaisons vers l'Algérie, a déposé le bilan. Cette situation a duré pendant quelques années. Aujourd'hui, nous renvoyons l'ascenseur à notre partenaire belge", a fait remarquer M. Azzi.

Un protocole d'accord en matière de formation maritime et portuaire

L'Algérie et la Belgique ont signé, lundi à Bruxelles, un protocole d'accord en matière de formation maritime et portuaire en vue de contribuer au développement des compétences dans ces deux secteurs.

L'accord a été signé par le président-directeur général du groupe des services portuaires (SERPORT), Mohamed Yassine Hafiane et par l'administrateur délégué du Centre belge de formation des cadres dans les domaines portuaire et maritime (APEC), Kristof Waterschoot en marge de la visite du ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjemaâ Talaï en Belgique.

Le protocole d'accord vise à "mettre en place un cadre de travail commun" pour le développement de la coopération en matière de formation maritime et portuaire, entre le groupe SERPORT et l'APEC, a déclaré à l'APS M. Talaï.

Selon le premier responsable du groupe SERPORT, cette coopération "peut être étendue à d'autres activités dans l'objectif de contribuer au développement des compétences dans les secteurs portuaire et maritime".

La coopération entre SERPORT et l'APEC portera essentiellement sur l'échange d'informations, de documentations, de formateurs, d'intervenants, d'experts et des expériences acquises de part et d'autre, dans les domaines de formation aux métiers maritime et portuaire.

Elle offrira également la formation et le perfectionnement dans les activités liées à la gestion et l'exploitation portuaire, notamment le management portuaire, la manutention, la maintenance des équipements et des infrastructures, ainsi que la gestion des terminaux portuaires.

Le protocole d'accord prévoit, en outre, la conception et la réalisation communes des programmes de formation dans le domaine de la gestion maritime et de

l'exploitation portuaire, ainsi que l'organisation conjointe de journées d'études, de séminaires, de conférences, et de colloques nationaux et internationaux sur des thèmes d'intérêt commun.

“Nous comptons beaucoup sur le développement de la coopération en matière de formation entre SERPORT et APEC au profit du personnel de la communauté maritime et portuaire algérienne”, a confié le P-DG de SERPORT, annonçant la création prochaine d'une école de management des métiers portuaires en Algérie.

“L'APEC sera d'un grand apport non seulement dans l'élaboration du programme de formation, mais également dans la formation des futurs formateurs”, a-t-il ajouté.

L'accord engage le Centre belge de formation des cadres dans les domaines portuaire et maritime à dispenser des formations de moyenne et courte durée au profit du personnel algérien du secteur.

“Les bénéficiaires suivront des formations de 18 à 24 mois ou des séminaires d'une à deux semaines qui seront dispensés, par alternance, à Alger et à Anvers”, a souligné M. Hafiane qui table sur la formation de 50 à 60 personnes par an.

<http://www.aps.dz/economie/53962-alg%C3%A9rie-belgique-un-m%C3%A9morandum-d-entente-dans-le-domaine-des-transports>